

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**PARCOURS D'EDUCATION ARTISTIQUE ET
CULTUREL 2021-2022 : CONVENTION DE
PARTENARIAT AVEC PHILIPPE FLORANT
DANS LE CADRE D'ATELIERS AUTOUR DE
LA BANDE DESSINEE**

Direction Proximité - Politique
culturelle
BC/ABO
Numéro : 2021-D-317

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n° 130 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation d'attributions au Président,
- VU, l'arrêté n°33 du 11 août 2020 de Monsieur le président subdélégant à Monsieur Gérard DESAPHY en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

DECIDE

Article 1^{er} – Dans le cadre du parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) destiné au jeune public, est approuvée la convention de partenariat passée avec Philippe Florant, domicilié 50 route de Mougnac à La Couronne et GrandAngoulême.

Article 2 – La convention prévoit la mise en place d'ateliers bande dessinée auprès des classes et groupes des établissements scolaires suivants :

- 1 groupe 6-14 ans du CSCS FLEP, 9 boulevard Léon Blum 16800 Soyaux, représenté par Annelise Hémadou, Responsable pôle culturel ;
- 1 groupe adolescents du CSCS MJC Rive de Charente, 5 quai du Halage 16000 Angoulême, représenté par Jérémi Pinet, Responsable Action Educative ;
- 1 groupe 6-10 ans du CSCS MJC Louis Aragon, Place Vitoria 16000 Angoulême, représenté par Céline Lothoré Responsable ludothèque et Raphaëlle Granger directrice.

Article 3 – La convention est conclue pour un an de juin 2021 à juin 2022.

Article 4 – GrandAngoulême prendra en charge les frais d'interventions pédagogiques qui sont estimés à 1 760 €.

Article 5 – La dépense est inscrite au budget principal.

Article 6 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 28 OCT. 2021

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le 28 OCT. 2021
Publié ou notifié,
Le 29 OCT. 2021

P/Le Président,
Le Vice-Président,



Gérard DESAPHY